

16.430

INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP

Déposé par: FLACH BEAT

Groupe vert'libéral
Parti vert'libéral

Date de dépôt: 27.04.2016

Déposé au Conseil national

Etat des délibérations: Donné suite

TEXTE DÉPOSÉ

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 296

Abrogé

L'article 302 alinéas 2 et 3 sera adapté en conséquence.

DÉVELOPPEMENT

La poursuite d'un humoriste pour lèse-majesté fait actuellement les grands titres en Allemagne. L'article 296 de notre Code pénal contient des dispositions analogues à la loi allemande. C'est en vertu de cet article qu'un politicien genevois a été accusé d'outrage au dictateur libyen Kadhafi en 2010.

D'un point de vue libéral, il n'y a pas de motif juridique manifeste qui justifierait qu'une autorité étrangère jouisse de droits plus étendus que n'importe quel citoyen suisse ou étranger. A l'origine, il était prévu que le Conseil fédéral n'ordonne la poursuite que si l'Etat requérant accorde la réciprocité. Dans les faits, les Etats requérants sont justement ceux qui n'accordent pas la réciprocité. Il faut par conséquent abroger l'article 296 CP.

CHRONOLOGIE

06.04.2017 COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES CN Décidé de donner suite à l'initiative.

14.08.2017 COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES CE Adhésion.

COMPÉTENCES

COMMISSIONS CHARGÉES DE L'EXAMEN

COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES CE (CAJ-CE)
COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES CN (CAJ-CN)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONSEIL PRIORITAIRE

Conseil national

COSIGNATAIRES (18)

ALLEMANN EVI ARSLAN SIBEL BERTSCHY KATHRIN BÄUMLE MARTIN CHEVALLEY ISABELLE EICHENBERGER-WALTHER CORINA
FERI YVONNE GLÄTTLI BALTHASAR GROSSEN JÜRG GUHL BERNHARD LANDOLT MARTIN LEUTENEGGER OBERHOLZER SUSANNE
MOSER TIANA ANGELINA NANTERMOD PHILIPPE QUADRANTI ROSMARIE SCHWAAB JEAN CHRISTOPHE SCHWANDER PIRMIN
VOGLER KARL

DOMAINES (2)

Culture Droit pénal

SYNTHÈSE MESSAGE / RAPPORT

SITUATION INITIALE

DÉLIBÉRATIONS

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



SYNTHÈSE MESSAGE / RAPPORT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE